

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2010

À une séance extraordinaire du Conseil municipal d'Adstock convoquée par le directeur général/secrétaire-trésorier et tenue le lundi, 13 décembre 2010 à 19h30 en la salle municipale du secteur St-Méthode, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire René Gosselin, messieurs les conseillers Ghislain Vallée, David Blanchette, Michel Rhéaume, Denis Marc Gagnon, Ghislain Jacques, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire René Gosselin. Le directeur général/secrétaire-trésorier et le directeur général adjoint assistent à la séance. Quelques 13 contribuables y assistent également et, à l'ouverture, je note l'absence de madame la conseillère Martine Poulin.

En mémoire de M. Jean Côté, ex-maire de l'ex-municipalité Sacré-Cœur-de-Marie et de la municipalité d'Adstock, décédé le 6 décembre 2010 à l'âge de 52 ans, M. le Maire demande de respecter un moment de silence, après quoi, la séance débute.

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

SUJETS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

1. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2011;
2. Publication des prévisions budgétaires 2011;
3. Adoption du règlement n° 119-10 imposant les taux de taxes et compensations pour l'année 2011;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

10-12-294

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2011

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente les grandes lignes des prévisions budgétaires de l'année 2011.

Suite à cette présentation,

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la municipalité d'Adstock pour l'année 2011, lesquelles prévisions de revenus et de dépenses, préalablement étudiées et obtenant consensus par tous les membres du conseil, se chiffrent à 3 655 139 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-12-295

PUBLICATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2011

En vertu de l'article 957 du Code municipal, la municipalité se doit de publier un document explicatif concernant les prévisions budgétaires. Puisque le journal local «L'Arrivage» diffusé sur le territoire de la municipalité rencontre les exigences prévues au 3^e alinéa de l'article 437.1 du susdit Code,

Il est alors proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu de publier le résumé des prévisions budgétaires 2011 dans le journal local l'«Arrivage».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-12-296

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 119-10 RELATIVEMENT À L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011

ATTENDU que le conseil se doit de réaliser, par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires aux dépenses d'administration, qu'il doit aussi pourvoir aux améliorations et faire face aux obligations de la municipalité;

ATTENDU que le conseil doit préparer le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Denis Marc Gagnon lors de la séance ordinaire tenue le lundi, 6 décembre 2010;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires et qu'ils jugent essentiel le maintien des services municipaux;

ATTENDU qu'une copie de présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU qu'aucune dispense de lecture n'a été accordée lors de la présentation de l'avis de motion, le directeur général et secrétaire-trésorier est alors invité à lire textuellement ce règlement.

Suite à cette lecture exhaustive,
Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu d'adopter le règlement n° 119-10 concernant l'imposition des taux de taxes et compensations pour l'année financière 2011. (Voir livre des règlements)

Adopté à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers postes budgétaires ainsi que sur les diverses orientations du conseil qui ont guidé leurs décisions. Séance tenante, les réponses sont rendues.

10-12-297

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,
Et résolu de lever la séance à 19h50.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

En apposant sa signature au bas du présent procès verbal, M. le Maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

M. le Maire,

Le directeur général/
secrétaire-trésorier,

René Gosselin

Jean-Rock Turgeon

IN